



**ALTERNATIVE Police**  
**47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS**

**SCSI-CFDT**  
**55 rue de Lyon 75012PARIS**



## **Communiqué** **de presse**

Paris, le 7 JUIN 2018

### **TEMPS DE TRAVAIL, TANT DE RETARD !**

Alors que la désunion a régné parmi les 3 fédérations historiques de la Police Nationale pendant les négociations sur le nouveau décret relatif à l'organisation du temps de travail dans la police, elles ont décidé d'une action commune pour dénoncer le mépris du ministère de l'Intérieur à l'égard de ses personnels.

Comble de l'ironie, les composantes de la CFDT qui avaient demandé, dès le 4 juin, le report du CT et la reprise des négociations ont été écartées de cette intersyndicale. Pourtant, les condamnations de la France obtenues par le SCSI /CFDT depuis dix ans, devant les instances Européennes et le conseil d'Etat, contraignent le ministère de l'Intérieur à revoir aujourd'hui tous ses textes.

Pour preuve, tous les textes de l'administration mentionnent. *« En 2008, le syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI), a mis en avant devant les institutions européennes la non-conformité du temps de travail des officiers avec les dispositions de la directive du 4 novembre 2003 sur l'aménagement du temps de travail. Les suites de ce contentieux vont avoir des conséquences sur l'organisation du temps de travail dans la police nationale, au-delà des seuls officiers. La mise en œuvre de ce décret modificatif implique en effet une réforme conséquente du régime du temps de travail dans la police nationale, concernant l'ensemble des corps. »*

Ces confédérations n'ont pourtant jamais mené aucune procédure contentieuse contre l'Etat dans le domaine du temps de travail. Bien au contraire, elles ont souvent validé ces évolutions illégales ou déposé des amendements contre l'intérêt de la protection des personnels.

A veille des élections professionnelles, elles se réveillent. Pourtant, depuis des années leurs luttes intestines, et leur politisation ont considérablement affaibli le syndicalisme policier. Cet affaiblissement a permis à la gendarmerie de progresser plus vite dans tous les domaines et a généré une grogne sans précédent parmi les gardiens de la paix qui ont créé des associations de policiers en colère.

Ce syndicalisme d'un autre temps ne peut plus perdurer au ministère de l'Intérieur. Les élections professionnelles de décembre 2018 doivent être l'occasion de changer la donne et d'amener la CFDT à peser plus encore et différemment dans le dialogue social au ministère de l'Intérieur.

Comme nous l'avions demandé, le comité technique Police du 12 juin est reporté et les négociations reprennent. La CFDT poursuit sans relâche son travail pour que le ministère de l'Intérieur respecte enfin la législation européenne et française sur le temps de travail.

#### **Contact presse :**

**Denis JACOB, Secrétaire Général Alternative Police CFDT, 07 62 14 02 60**

**Jean Marc BAILLEUL, Secrétaire Général SCSI-CFDT, 06 75 04 13 59**

**Christophe ROUGET, Chargé de communication SCSI-CFDT, 06 83 97 90 58**